

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 1ère COURSE DE CÔTE VHRS D'HERSIN-COUPIGNY

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC, le règlement standard des courses de côte de régularité sportive et des règles spécifiques des courses de côte historique de régularité sportive,*

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARTOIS LITTORAL II (organisateur administratif) organise les 03 et 04 MAI 2025, avec le concours de ASPHALTE CLASSIC (organisateur technique) une compétition automobile course de côte régionale de Véhicules Historiques de régularité sportive dénommée :

#### 1ère COURSE DE CÔTE VHRS D'HERSIN-COUPIGNY

Cette épreuve course de côte en doublure compte pour les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **0925** en date du **23/01/2025** et par la F.F.S.A. sous le numéro **82** du **23/01/2025**



#### Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale si doublure

Président de l'ASA ARTOIS LITTORAL II : YVES BLANPAIN

Président délégué à la C.C : DOMINIQUE DUMONT

Secrétariat de l'épreuve, Adresse : 10 rue des anglais, 62930, Wimereux

Téléphone : 06, 07, 65, 17,18

Mail : dumont.dominique62@free.fr .....

Permanence de l'épreuve : parc Germinal rue Emile Zola 62530, Hersin-Coupigny

Lieu, date, horaire : 03 MAI 2025 de 14 H à 18 H et 04 MAI 2025 de 8 H à 19 H

#### Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC, Mr Franck Boniface

Adresse : 4 Bis rue Alexandre Dhesse 62290, Noeux les Mines

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

#### 1.1P. OFFICIELS

Idem règlement Moderne

Classement VHRS : GIANNI PASQUALINI

### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement : 03/04/2025

Ouverture des engagements : 03/04/2025

Clôture des engagements : MARDI 29 AVRIL 2025 à minuit,

Vérifications administratives: le 03 MAI 2025 de 14h30 à 16h 30 et le 04 MAI 2025 de 7h30 à 9h Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Vérifications techniques : le 03 MAI 2025 de 14h35 à 17h et le 04 MAI de 7h35 à 9h30 Lieu : parc concurrents rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 04 MAI 2025 à 10 heures,

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 03 MAI à 17h. Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola

Briefing Commissaires le : 03 MAI à 14h, Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola

Essais non chronométrés le : 03 MAI de 14h 40 à 18 h et le 04 MAI 2025 à partir de 8h30,

Essais chronométrés le 04 MAI 2025 à 10h,

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 04 MAI 2025 à 10 heures,

Départ 1<sup>ère</sup> montée à partir de : 11 h

Affichage des résultats provisoires le 04 MAI 2025 à partir de 17h Lieu : parc Germinal

Podium le 04 MAI 2025 à partir de 17h30 Parc Germinal

Remise des prix idem

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives : le 03 MAI 2025 de 14h30 à 16h 30 et le 04 MAI 2025 de 7h30 à 9h, Lieu : Parc Germinal

Vérifications techniques : le 03 MAI 2025 de 14h35 à 17h et le 04 MAI 2025 de 7h35 à 9h30 Lieu : parc concurrents rue Emile Zola,

Les concurrents devront présenter aux vérifications ,le permis de conduire , la licence ou TP , le certificat d'immatriculation , le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou laisser passer VHRS , pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical,

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Dominique Dumont 10 rue des Anglais 62930, Wimereux, Tél: 06, 07, 65, 17, 18, mail:

dumont.dominique62@free.fr jusqu'au mardi 29 AVRIL 20245 à *minuit*,

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **3,2 LICENCES**

Licences admises:(minimum)

ICCRR-Internationale Concurrent Conducteur Régularité

NCCR-Nationale Concurrent Conducteur Régularité

TITRES DE PARTICIPATION ADMIS (minimum)

TPNR-National Régularité

TPNRM-National Régularité Montagne

TPRR-Régional Régularité

Pout toute demande de Titre de Participation , le demandeur devra fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile,

3,4, Il n'y aura qu'une seule personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Voitures éligibles (périodes et classes ) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA,

Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués,

Voitures de tourisme de série conformes à la législation routière en France , construites jusqu'au 31/12/1996,

Voitures de grand tourisme de série (GT) , conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31/12/1996,

Les voitures de type cabriolet sont interdites en moyenne haute et sont autorisées en moyenne intermédiaire , modérée ou basse et doivent être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve,

L'organisateur pourra refuser une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée,

Le nombre de voitures admises est fixé à 30 (VHC ET VHRS )

Les voitures doivent être conformes au code de la route,

*Un extincteur de 2 kgs minimum , un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires, (voir "Conditions d'admission des voitures").*

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

### 4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

*Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.*

### 4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire (norme CE minimum )

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et jambes est obligatoire,

Les matières inflammables (nylon ) sont prohibées,

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) .....

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 03 et 04 MAI 2025 après approbation de D.C. et du collège

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

**7,1, BRIEFING:** à 9 heures 30 au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY,

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout,

### 7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHRS partiront suivant les directives de la direction de course car s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

Pour les essais et pour la course, le temps HAUT partira en premier, suivi du temps INTERMEDIAIRE et du temps BAS, Les concurrents de l'épreuve de régularité s'élanceront en dernière position,

#### 7,4,2P, ZONE DE REGULARITE,

Les pilotes doivent parcourir les montées de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrées,

Trois options de temps sont proposées,

TEMPS HAUT

TEMPS INTERMEDIAIRE

TEMPS BAS

Pour être admis à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la direction de course, le temps qu'ils ont choisi,

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques,

En cas de diminution de plus de 10 % de son temps :

1ère infraction : le collège des commissaires sportifs le sanctionnera d'une pénalité financière de 160 €

2ème infraction : le collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification,

Les commissaires en postes sont désignés comme juges de faits pour constater tous ralentissements ou arrêts sur le parcours de la course de régularité, Ils remettront à chaque infraction constatée un rapport écrit à la direction de course,

La classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante :

chaque seconde ou fraction de seconde au dessus ou en dessous du temps choisi entraînera une pénalité de même valeur,

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes, secondes et dixième,

L'arrivée sera jugée lancée,

#### ARTICLE 8P, PENALITES,

Voir règlement standard des courses de côte,

### ARTICLE 9P. CLASSEMENT

#### *Pour les essais*

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais

Les essais étant considérés comme des zones d'étalonnage, ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements,

#### *Pour la course*

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur l'addition des 2 meilleurs temps, Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course,

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHRS sur les remorques,

Les classements seront établis de la façon suivante,

Conforme au règlement de la discipline VHRS,

## ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix ne sera distribué,

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le 04 MAI 2025 à partir de 17 h *(au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHRS.*

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.